PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière (présentiel et visioconférence)
23 Janvier 2021
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents (en visioconférence) :
Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Paolo DE CARVALHO, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VOISIN

Membres de droits présents (en présentiel au siège de la Ligue) :
Messieurs Philippe SURMON (District PARISIEN), Philippe COLLOT (District de SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (District des HAUTS-DE-SEINE), Nasser GAMMOUDI (District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (District du VAL-D'OISE)

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

En ouverture de cette première réunion plénière du Comité de Direction de la mandature, le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité et remercie ses colistiers pour leur investissement au service des clubs. Il rappelle l'état d'esprit dans lequel il souhaite travailler pour ce nouveau mandat et précise qu'il n'y aura pas de temps pour les petites querelles ou autres mauvaises volontés à travailler ensemble.

En conclusion de ce propos introductif, le Président fait un point des élections à venir au niveau fédéral, et, dans un souci de transparence absolue vis-à-vis de son équipe, précise que contrairement à ce qui a pu être dit ici et là, il n'a, à ce jour, pris aucune décision quant à la forme de son engagement lors de ces élections fédérales. Il indique qu'il n'exclut aucun scenario et que dans le cadre de sa réflexion, il consultera notamment les Présidents de District qui l'ont soutenu pendant la campagne, et le Collège élargi des Présidents de Club.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 17 DECEMBRE 2020

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 17 Décembre 2020.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 22.01.2021, la Ligue enregistre 238 039 licences contre 264 216 licences la saison dernière à la même période (au 22.01.2020), soit une baisse de 9,91% (- 26 177 licences).

Il est relevé que depuis le début du mois de Novembre 2020 et l'arrêt des compétitions, la Ligue a enregistré près de 9 000 licences supplémentaires alors qu'en règle générale, sur la période de Novembre à Janvier, la Ligue enregistre plus de 30 000 licences.

Au niveau national, la Ligue est toujours en tête du classement des Ligues en fonction du nombre de licences enregistrées, devant les Ligues AUVERGNE RHONE-ALPES (225 489 licences) et HAUTS-DE-FRANCE (206 175 licences).

En volume, avec – 26 727 licences, la Ligue AUVERGNE RHONE-ALPES enregistre la plus forte baisse de son nombre de licences de date à date. A l'inverse, c'est la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE qui enregistre la plus faible baisse (- 8 132 licences) de date à date.
En valeur relative, avec – 10,61%, la Ligue d'OCCITANIE (142 634 licences au 22.01.2021) connaît la plus forte baisse de son nombre de licences de date à date devant les Ligues AUVERGNE RHONE-ALPES (-10,35%) et MEDITERRANEE (-10,23% / 100 103 licences au 22.01.2021).

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance à l'aide de différents tableaux de :

La répartition des licences enregistrées par District
En premier lieu, il est précisé que le District Parisien n'est pas encore créé dans le logiciel fédéral Foot2000, de sorte que ce District n'apparaît pas encore dans les données.

Au 22.01.2021, avec 37 710 licences enregistrées au sein des clubs qui lui sont rattachés, le District des HAUTS-DE-SEINE est toujours en tête du classement des Districts franciliens devant les Districts des YVELINES (36 244 licences) et de la SEINE-ET-MARNE (35 311 licences) qui complètent le podium.

On observe qu'à ce jour, et compte tenu des faibles perspectives d'évolution en raison de la crise sanitaire, les effectifs des Districts se situent au même niveau que ceux de la fin de saison 2013-2014. Depuis cette dernière saison, nous avions enregistré une augmentation de 13% du nombre de licences (+ 31 418 licences).

Répartition des licences enregistrées par catégorie

Le Football Libre masculin
De date à date, toutes les catégories du Football Libre Masculin sont en baisse à l'exception de la catégorie U19/U18 qui est en légère hausse (+ 101 licences, soit + 1,2%).
Dans le détail, on observe que le Football d'Animation enregistre la plus forte baisse tant en volume (- 14 805 licences) qu'en valeur relative (- 18,47%). Vient ensuite la catégorie U13/U12 avec – 2 787 licenciés, soit – 10,06%.

Le Football Féminin
Le nombre de licences enregistrées dans le Football Féminin est en baisse de 14,54% (-2 571 licences) par rapport à la saison dernière à la même période.
Là encore, le Football d'Animation est la catégorie qui connaît la plus forte baisse tant en volume qu'en valeur relative : - 1 291 licences, soit – 24,19%.

Le Football Diversifié
Le Futsal ayant été arrêté avant les autres pratiques, c'est sans surprise cette catégorie de licences qui connaît la plus forte baisse tant en volume (- 1 969 licences) qu'en valeur relative (- 26%).
Pour les deux autres catégories du Football Diversifié, la baisse se situe dans la moyenne régionale :
. Pour le Football d'Entreprise : - 9,92% (- 297 licences)
. Pour le Football Loisir : - 11% (- 357 licences)

L'encadrement
Précisons que bien que les compétitions soient à l'arrêt, l'activité formation se poursuit quant à elle.
Ainsi, on observe que :
. Pour ce qui concerne les détenteurs de diplômes fédéraux, la catégorie Animateur est en augmentation de date à date : + 74 licences (soit + 7,41%) tandis que la catégorie « Educateur Fédéral » est en baisse (- 291 licences, soit – 12,13%).
. Pour ce qui concerne les détenteurs de Titres à Finalité Professionnelle, on observe que le nombre de licences Technique « Régionale » (titulaires du BMF) est en hausse par rapport à la fin de saison dernière : + 80 éducateurs, soit + 8%.
Le nombre de licences Technique « Nationale » (titulaires du BEF) a quant à lui atteint son niveau de la fin de saison dernière : 87 au 22.01.2021 contre 85 au 30.06.2020.
. Au niveau des dirigeants, on observe une baisse de date à date : - 4,14%, soit – 909 dirigeants.
Dans le détail, il apparaît que c'est chez les Dirigeantes que la baisse est la plus importante en valeur relative : - 8,1%.

Les arbitres
De manière brute, on note une baisse de date à date : - 297 arbitres (- 14,20%).
Néanmoins, la saison dernière à cette même période, les sessions de formation initiale à l'arbitrage avaient déjà eu lieu, ce qui n'est pas le cas cette saison.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Retour sur l'élection du représentant au Bureau du Collège des Présidents de District
En application des dispositions de l'article 39.2 des Statuts de la F.F.F., une réunion « Président de Ligue - Présidents des Districts » s'est tenue ce jour, en présentiel et dans le respect des règles sanitaires, en amont de la présente réunion du Comité, afin de procéder à l'élection du représentant des Présidents des Districts franciliens au Bureau du Collège des Présidents de District.
M. Claude DELFORGE, Président du District du VAL-D'OISE qui était le seul à s'être porté candidat, a été élu à l'unanimité par ses pairs.
L'ensemble des membres du Comité lui adresse ses chaleureuses félicitations.

* Retour sur l'Assemblée Générale de la Ligue
Le Comité revient sur l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue qui s'est tenue à distance, de manière dématérialisée, le Mardi 05 Janvier dernier.

Il est notamment relevé que :
. A l'ouverture de l'Assemblée, 645 clubs (soit 63,92% des clubs composant l'Assemblée) représentant 11 785 voix (soit 87,61% des voix composant l'Assemblée) étaient présents ou représentés.
. Après l'ouverture de l'Assemblée, le nombre de voix présentes ou représentées a évolué au gré de la connexion de Délégués de Clubs ; ainsi 677 clubs (soit 67,10% des clubs composant l'Assemblée) représentant 12 073 voix (soit 89,75% des voix composant l'Assemblée), étaient finalement présents ou représentés.

Revenant sur le volet organisationnel de cette Assemblée, le Président adresse de vifs remerciements à toute l'équipe de la Direction pour l'organisation de cette Assemblée Générale, et notamment le passage d'une Assemblée en présentiel à une Assemblée en distanciel, et ce, dans un délai réduit, et dans un climat pour le moins malsain ; sur ce dernier point, le Président regrette vivement le comportement des autres équipes qui étaient en lice, lequel n'était pas respectueux du travail des collaborateurs de la Ligue, et n'était absolument pas dans l'esprit de ce que l'on est en droit d'attendre de candidats engagés dans un « débat démocratique ». Certains étant même allés jusqu'à utiliser un procédé tout simplement ignoble qui trouvera des suites judiciaires.

Le Président salue également la qualité du travail fourni par les prestataires concernés (plateforme de vote, et captation et diffusion des vidéos), aucun problème technique n'ayant été à déplorer tout au long de cette Assemblée dématérialisée.

Le Président tient également à adresser de vifs remerciements au Secrétaire Général, Ahmed BOUAJAJ, pour son investissement et son travail auprès des clubs pendant la campagne électorale.

Enfin, la parole est donnée aux nouveaux élus qui font notamment part de leur fierté de faire partie de cette équipe.

* Retour sur les dernières décisions du COMEX liées à la situation sanitaire
Le Comité prend connaissance des différentes décisions prises par le Comité Exécutif de la F.F.F. (ci-après dénommé COMEX) dans le cadre de la pandémie de COVID-19 :

. COMEX du 25.11.2020 :
Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement, sans préjuger d'autres éventuelles mesures à venir, le COMEX a prononcé les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :
- Report de la date d'examen de la situation des clubs du 31 Janvier au 31 Mars pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement ;
- Report de la date fixée par l'article 49 du Statut de l'Arbitrage pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 Février au 30 Avril ;
- Report de la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 Juin.

. COMEX du 17.12.2020 :
Dans la perspective de la reprise des compétitions, le COMEX a adopté, selon les propositions faites par le groupe de travail dédié, les principes suivants :
1. Chaque instance doit tout mettre en œuvre pour tenter d'arriver à terminer au moins la phase aller dans l'ensemble de ses championnats ;
2. Annulation de l'ensemble des Coupes Régionales et Départementales, afin de récupérer des dates pour les matchs de Championnat ;
3. Le jour de la reprise des Championnats, reprendre à partir de la journée qui devait être jouée au moment de l'arrêt, et non à la journée correspondant à la date de la reprise ;

4. En cas de terrain impraticable, afin d'éviter le report du match, le club recevant devra par tout moyen trouver un terrain de repli et à défaut, la rencontre sera inversée ;
5. Aucune rencontre de Championnat de la saison 2020/2021 ne pourra être disputée après le 30.06.2021, dernier jour de la saison en cours ;
6. Application stricte du nombre d'accessions et de relégations prévu en début de saison.

Les solutions retenues par les Ligues et les Districts, pour la reprise de leurs Championnats, sont les suivantes :
Solution A : mener le Championnat à son terme ou le plus loin possible ;
Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat.

Le Comité Exécutif a également indiqué qu'il se prononcerait lors d'une prochaine réunion sur le sort des compétitions nationales, et notamment sur la question des phases d'accession à un championnat national (Championnat de France Féminin de Division 2, Championnat de France Futsal de Division 2 et Championnat National Féminin U19).

Enfin, le COMEX a décidé, lorsque la situation sanitaire le permettrait, de reprendre, avec les aménagements précisés ci-dessous, la Coupe de France et la Coupe de France Féminine mais d'annuler la Coupe GAMBARDELLA.

- Aménagements pour la Coupe de France :
Le contexte lié à la pandémie de la COVID-19 rendant impossible le maintien du calendrier, le COMEX a adopté un calendrier dissocié entre clubs amateurs et clubs L1 et L2 avec deux voies distinctes qui se rejoignent en 16èmes de finale, et décidé de décaler la date de la finale.

- Aménagements pour la Coupe de France Féminine :
Pour les mêmes raisons que pour la Coupe de France, sur proposition de la Commission d'organisation de la Coupe de France féminine, et pour ne pas obérer le déroulement de la saison, notamment le Championnat Féminin de D1 ARKEMA, il sera procédé à six matchs comptant pour les 16èmes de finale opposant les 12 clubs de D1 Arkema. Ces rencontres seront tirées au sort sur la base de deux groupes régionaux.

Revenant sur les scénarios de fin de Championnat, le Comité relève qu'à ce jour, vu l'état d'avancement de la saison et les perspectives des prochaines semaines, la seule option possible semble être la solution B.

* Point sur les mesures prises par la Ligue pour accompagner clubs et officiels dans le déroulement du prochain tour de la Coupe de France masculine
Il est préalablement rappelé que le Ministère des Sports a donné son accord à la F.F.F. pour que les tours de la Coupe de France qui concernent la voie des clubs amateurs puissent se dérouler, cette autorisation étant néanmoins soumise au respect d'un protocole sanitaire extrêmement strict et complexe à mettre en œuvre.
Compte tenu des nouvelles contraintes organisationnelles pesant sur les clubs et vu le délai imparti (les rencontres étant programmées dès les 30 et 31 Janvier prochains), la Ligue s'est fixé comme objectif d'accompagner et de soutenir ses clubs et officiels dans l'organisation de ces rencontres afin de leur donner toutes les chances de disputer leur match dans les meilleures conditions possibles malgré un contexte, sportif notamment, que l'on sait très compliqué après une interruption des compétitions si longue.
Il a donc été décidé des mesures suivantes :
. Accompagnement personnalisé des clubs par la direction des compétitions et par la CRPME de la Ligue ;
. Désignation à la charge de la Ligue de deux délégués officiels par match ;
. Dotation financière (sur le compte club) de 500 € accordée par la Ligue aux clubs recevants pour faire face notamment aux coûts d'organisation (prise en charge du médecin requis dans le protocole sanitaire, contraintes organisationnelles liées au huis clos etc.) ;

. Mise en place d'un « centre de dépistage » au siège de la Ligue le Jeudi 28 Janvier pour permettre aux arbitres et délégués des matches de venir effectuer leur test PCR gratuitement avec l'assurance d'avoir les résultats sous 12h.

* Désignation du représentant du Comité habilité à interjeter appel d'une décision disciplinaire (article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire)
Le Comité désigne MM. Ahmed BOUAJAJ et Philippe COUCHOUX en qualité de représentants du Comité habilités à interjeter appel des décisions disciplinaires de première instance.
Il est par ailleurs décidé qu'en cas d'appel principal interjeté par un licencié ou son club, le Comité de Direction fera systématiquement appel.

* Litige M. Wakil ABIBI, capitaine de SENGOL 77 c/ L.P.I.F.F.
Le Comité est informé de la saisine de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français par M. Wakil ABIBI, joueur de SENGOL 77 consécutivement à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 25.11.2020.
Après une présentation de l'objet du litige, M. BIRON effectue un compte rendu de l'audience de conciliation qui s'est déroulé le 22.01.2021.

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et séminaires
. Le 06.11.2020 : réunion de la Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire
. Le 21.11.2020 : séminaire D.T.N. des référents régionaux « Préparation Athlétique »
. Du 23 au 25.11.2020 : séminaire DTN – « Développement et Animation des Pratiques »
. Le 02.12.2020 : réunion de coordination de l'Equipe Technique Régionale (E.T.R.)
. Les 08 et 09.12.2020 : séminaire F.F.F. des Directeurs Techniques Régionaux
. Le 11.12.2020 : réunion avec le PSG sur la formation en apprentissage
. Du 05 au 08.01.2021 : séminaire DTN – « Football à l'école »
. Le 06.01.2021 : réunion de coordination de l'E.T.R.
. Le 11.01.2021 : visite de la section Elite du PSG à Verneuil en vue de son agrément
. Le 13.01.2021 : visite du centre de formation du PARIS FC en vue de son agrément
. Les 14 et 15.01.2021 : formation des formateurs des Districts
. Du 18 au 20.01.2021 : séminaire D.T.N. sur la formation
. Le 23.01.2021 : réunion des référents départementaux « Préparation Athlétique »

* La formation des éducateurs
- Titres à Finalité Professionnelle
Dans le cadre de la formation au Brevet d'Entraineur de Football (B.E.F.), il a été organisé :
Pour les promotions n°1 et 2 :
. Du 16 au 20.11.2020 : semaine 2 du B.E.F.
. Du 07 au 11.12.2020 : semaine 3 du B.E.F.
Pour la promotion n°3 :
. Du 23 au 27.11.2020 : semaine 2 du B.E.F.
. Du 14 au 18.12.2020 : semaine 3 du B.E.F.

Dans le cadre de la formation au Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.), il a été organisé les 23 modules suivants :
. Les 12 et 13.11.2020 : Module U11
. Les 23 et 24.11.2020 : Module U13
. Les 26 et 27.11.2020 : 2 Modules Projet sportif

. Les 30.11 et 01.12.2020 : Module U15
. Les 30.11 et 01.12.2020 : Module Projet sportif
. Les 03 et 04.12.2020 : Module arbitrage
. Les 03 et 04.12.2020 : Module U18
. Les 03 et 04.12.2020 : Projet sportif
. Les 14 et 15.12.2020 : Projet sportif
. Les 17 et 18.12.2020 : Module Seniors
. Les 04 et 05.01.2021 : 2 Modules Arbitrage
. Les 07 et 08.01.2021 : Module projet sportif
. Les 11 et 12.01.2021 : Module Arbitrage
. Les 14 et 15.01.2021 : 2 Modules santé
. Les 18 et 19.01.2021 : Module sécurité
. Les 18 et 19.01.2021 : 2 Modules santé
. Les 21 et 22.01.2021 : 2 Modules santé
. Les 21 et 22.01.2021 : Module arbitrage

- Habilitation des tuteurs intervenants sur les Titres à Finalité Professionnelle :
Dans le cadre de l'habilitation des 200 tuteurs chargés du suivi des stagiaires en formation professionnelle, il a été organisé deux sessions de formation :
. Les 07 et 08.01.2021
. Les 11 et 12.01.2021

- Formation Continue
. Dans le cadre du plan fédéral de formation continue BEES1/BMF/BEF, il a été organisé les sessions de formation suivantes :
* Les 12 et 13.11.2020 : session sur la thématique « La préformation »
* Les 04 et 05.01.2021 : session sur la thématique « Le responsable technique de club »
* Les 21 et 22.01.2021 : session sur la thématique « Le responsable technique de club »
. Le 11.12.2020 : rassemblement des intervenants des Sections Sportives Scolaires
. Les 07 et 08.01.2021 : formation de l'E.T.R. sur la thématique « Optimisation de la performance mentale »

Après avoir pris connaissance de ce compte-rendu, le Comité relève qu'en dépit de l'arrêt des compétitions, le volet formation a connu une très forte activité, et, à ce titre, adresse ses remerciements aux formateurs (cadres techniques, etc.) et aux administratifs de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) pour leur engagement et le travail accompli pendant la période.

* Le Projet de Performance Fédéral
Dans le contexte de la crise sanitaire et à la suite des dernières mesures gouvernementales, la D.T.N. de la F.F.F. a pris les orientations suivantes pour le Projet de Performance Fédéral :
. Inter Ligues U16 : annulation des opérations
. Inter Ligues U15 : maintien des opérations sous réserve de la situation sanitaire
. Stages Nationaux U15 : maintien des opérations sous réserve de la situation sanitaire
. Inter Ligues U14 « Les Espoirs du Foot » : maintien des opérations sous réserve de la situation sanitaire et possibilité d'annulation afin de reporter les Inter Ligues U15 si nécessaire et ce, afin de donner la priorité aux sélections nationales.

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* Formation continue des arbitres
Le deuxième confinement et l'arrêt des compétitions ont fortement impacté l'activité de l'arbitrage.
Ainsi, depuis la mi-novembre, la Commission Régionale de l'Arbitrage (C.R.A.) et les Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage (C.T.R.A.) se sont focalisés sur la formation à distance (via notamment la plateforme pédagogique DARTFISH) en proposant des exercices sur les Lois du jeu, et ce, dans le cadre du contrôle annuel des connaissances des arbitres régionaux et de la préparation des candidats potentiels aux concours fédéraux.

En l'état actuel de la situation sanitaire, les perspectives sur le mois de Février se limitent à l'organisation d'une journée d'examen probatoire (avec épreuves physiques, théoriques et entretiens personnels) à Morfondé pour nos candidats potentiels aux concours fédéraux.

* Formation Initiale à l'Arbitrage (F.I.A.)
Sous l'égide de l'IR2F, les Districts ont organisé, avant le deuxième confinement, un certain nombre de formations ; ainsi, 242 nouveaux arbitres ont été formés et sont dans l'attente de pouvoir passer leur match probatoire.

Le recours à la visioconférence pour l'organisation des F.I.A. n'ayant pas été facilité par la Direction Technique de l'Arbitrage (D.T.A.), le Comité relève que depuis le deuxième confinement, aucune autre F.I.A. n'a pu être organisée sur le territoire, ce qu'il regrette, notamment au regard des dispositions prises pour l'Institut de Formation du Football pour les formations d'éducateurs.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DE LA 2EME QUOTE-PART LICENCES ET DU RELEVE DE DROITS DE CHANGEMENT DE CLUB)

Le Comité,
Après avoir préalablement rappelé que le 16 Novembre 2020, il a été décidé de reporter toutes les échéances financières des clubs comme suit :
. 2ème quote-part sur les licences et Relevé de Droits de Changement de Club : report au 31.12.2020,
. Relevé du 31 Décembre : report au 28.02.2021,
. Relevé du 31 Mars : report au 30.04.2021,
Et ce, dans la perspective d'une reprise de l'activité dans le courant du mois de Janvier 2021.
Pris connaissance des sommes dues par les clubs et non réclamées à ce jour, à savoir le reliquat du relevé arrêté au 31.03.2020, le reliquat des droits d'engagement, le reliquat de la 1ère quote-part sur les licences, la 2ème quote-part sur les licences et le relevé de Droit de Changement de Club,
Vu les reversements effectués par la Ligue aux Districts et à la F.F.F., et ce, alors même que les sommes correspondantes n'ont pas encore été encaissées,
Vu les questions des clubs quant aux échéances financières à venir,
Décide de procéder à un appel à cotisations (reliquat du relevé arrêté au 31.03.2020 + reliquat des droits d'engagement + reliquat de la 1ère quote-part sur les licences + 2ème quote-part sur les licences + relevé de Droits de Changement de Club).

ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

Il est préalablement rappelé que conformément aux dispositions de l'article 29 des Statuts de la Ligue :
(i) Le Bureau du Comité de Direction comprend les membres suivants :
- le Président de la Ligue,
- le Président Délégué,
- le Secrétaire Général,
- le Trésorier Général,
- 3 Vice-présidents,
- le Secrétaire Général adjoint,
- le Trésorier Général adjoint.

(ii) A l'exception du Président, du Président Délégué, du Secrétaire Général et du Trésorier Général, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction.

Sur proposition de son Président, le Comité élit à l'unanimité :
. Mme Joëlle MONLOUIS en qualité de Vice-présidente,
. M. François CHARRASSE en qualité de Vice-président,
. M. Philippe COLLOT en qualité de Vice-président,
. M. Philippe COUCHOUX en qualité de Secrétaire Général Adjoint,
. M. Rosan ROYAN en qualité de Trésorier Adjoint.

Le Bureau du Comité de Direction est ainsi composé pour la mandature 2021-2024 :
Président : Jamel SANDJAK
Président Délégué : Bruno FOUCHET
Secrétaire Général : Ahmed BOUAJAJ
Trésorière : Valérie COLIN
Vice-présidente : Joëlle MONLOUIS
Vice-président : François CHARRASSE
Vice-président : Philippe COLLOT
Secrétaire Général Adjoint : Philippe COUCHOUX
Trésorier Adjoint : Rosan ROYAN

QUESTIONS DIVERSES

P. COUCHOUX
. Revient sur la qualification de l'ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92, aux dépens des italiens de PESARO, pour les 8èmes de finale de la Ligue des Champions Futsal.
Le Comité adresse ses sincères félicitations à l'ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92 pour cette brillante qualification et formule des vœux de pleine réussite pour la suite de cette épreuve.

S. VEISSIERE
. Modalités de classement des arbitres à l'issue de la saison.
Il est précisé que la Ligue reste dans l'attente des préconisations et directives de la Commission Fédérale des Arbitres.

JP MEURILLON
. Se dit admiratif de la façon dont l'administration de la Ligue est passée de l'organisation d'une Assemblée en présentiel à l'organisation d'une Assemblée dématérialisée dans un laps de temps réduit.

. Souligne la qualité de la présentation des comptes, tant dans le rapport financier que lors de l'Assemblée et demande que le contenu des présentations qui ont été faites par la Trésorière et l'Expert-comptable lors de l'Assemblée puisse être transmis aux membres du Comité.
. Revient sur la Loi n°2020-1525 du 7 Décembre 2020, d'accélération et de simplification de l'action publique au terme de laquelle le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale.
. Informe le Comité du décès de M. Michel BEAUDOUX, bénévole du District depuis sa création.
Le Comité présente à la famille et aux proches de M. Michel BEAUDOUX ses sincères condoléances.

P. COLLOT
. Saisine du Tribunal Administratif dans le cadre du litige opposant le District à l'administration fiscale au sujet de la taxe sur les bureaux sur le site de Melun.
. Finalisation du recrutement de 2 CT-DAP.

F. CHARRASSE
. Point des projets en cours au sein du District : création d'un « club des femmes », d'un Collège des Secrétaires et Correspondants de Club, classe arbitrage à Colombes, partenariat Sport Adapté.

P. SURMON
. Souligne l'importance de la tâche inhérente à la mise en place du nouveau District PARISIEN.
Le Président rappelle que la Ligue est au service du District et de ses élus pour les accompagner dans leurs missions.

A. BOUAJAJ
. Organisation d'une réunion avec les élus afin de préciser les modalités de fonctionnement du Comité de Direction.
. Remercie Sophie GERMAIN et son équipe pour leur engagement et le travail effectué.

J. SANDJAK
. Félicite l'ensemble des membres qui ont été élus au sein de la délégation représentant les clubs à statut amateur à l'Assemblée Fédérale
. Informe les Présidents de District de sa volonté d'être présent lors de réunions de leur Comité de Direction.
. Délocalisation au niveau départemental de réunions « Président de Ligue – Présidents de District ».
. Revient sur le projet d'assistance juridique pour les Districts, lequel vient dans le prolongement de l'assistance juridique Clubs.

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**